

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 8 mai 2012 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, en la présence de la conseillère Ginette Dallaire, du conseiller Philippe Huart, et du conseiller Louis Godin. L'absence des conseillers Clermont Ricard, Jean-Paul Muir et Charles Cloutier, était motivée. La directrice générale par intérim madame Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès verbal du 10 avril 2012

4. Correspondance

4.1 Sécurité civile Québec

4.2 Ministre délégué aux Transports

4.3 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

4.4 Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

4.5 Ministère des Transports Québec

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Adoption modification règlement 1-12

6.2 Comité sélection ouvrier municipal

6.3 Amélioration du réseau routier municipal

6.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

6.5 Réparation motopompe

6.6 Transport adapté

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'avril 2012

7.2 États financiers du mois d'avril 2012

7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction

- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**

2012-05-01

1. Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Ginette Dallaire. La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle.

2012-05-02

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Ginette Dallaire et secondé par le conseiller Louis Godin.

2012-05-03

3. Adoption du procès verbal du 10 avril 2012

L'adoption du procès verbal est proposée par le conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Philippe Huart.

4. Correspondance

4.1 Sécurité civile Québec

Monsieur Simon Lemay nous confirme que la réclamation de la municipalité de La Bostonnais, a été enregistrée au programme d'aide financière spécifique relatif aux pluies abondantes survenues le 11 août 2011.

4.2 Ministre délégué aux Transports

Dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2012, nous recevons une subvention de 41 861 \$ en deux versements. Le premier montant de 34 200 \$, équivalant à environ 80 % de la subvention et le deuxième versement représentant un montant de 7 661 \$.

4.3 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Le sous-ministre Raymond Lesage invite la municipalité à la septième édition de la Journée nationale du sport et de l'activité physique et de sa fin de semaine active du 3 au 7 mai 2012.

4.4 Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, madame Julie Boulet, députée de Laviolette nous demande de lui soumettre la liste des travaux que nous jugeons prioritaires pour notre municipalité.

4.5 Ministère des Transports Québec

Suite au rapport d'inspection de nos deux ponts réalisés par le ministère des Transports nous avons des travaux à réaliser sur le pont situé à la Rivière Stewart.

5 Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

2012-05-04

6.1 Adoption modification règlement n° 1-12

CONSIDÉRANT QU'y a lieu de modifier les articles 2 et 3 du règlement no 1-12 Imposition des taxes et tarifs pour l'exercice financier 2012 adoptés par le conseil en date du 16 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion avec dispense de lecture a été donné par le conseiller Louis Godin à la réunion régulière tenue le 10 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PRÉPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que le conseil adopte les modifications pour le règlement no 1-12.

2012-05-05

6.2 Comité sélection ouvrier municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'affichage d'un poste d'ouvrier municipal pour un poste temporaire;

CONSIDÉRANT QU'il faut procéder à la nomination d'un comité pour faire la sélection des candidats et passer les entrevues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

PROPOSÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le comité de sélection soit composé de trois (3) membres, soit la mairesse Chantal St-Louis, l'inspectrice Doris Cantin et un membre du conseil.

2012-05-06

6.3 Amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais veut produire une demande d'aide au programme d'amélioration au réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Genivar nous a produit des plans et devis avec estimation des coûts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

PROPORÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité dépose une demande d'aide au programme à l'amélioration du réseau routier municipal d'une valeur de 21 500 \$ pour des travaux de nettoyage et de reprofilage de fossé, de reprofilage d'accotements et l'amélioration d'un ponceau.

Que la mairesse Chantal St-Louis soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document pour cette demande.

2012-05-07

6.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 41 861 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité de La Bostonnais visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

PROPOSÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil.

Que la municipalité de La Bostonnais informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2012-05-08

6.5 Réparation motopompe

CONSIDÉRANT QUE la motopompe de la municipalité est présentement hors service;

CONSIDÉRANT QUE la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) nous a produit une soumission pour la réparation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut procéder à la réparation de ladite motopompe;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal répare la motopompe au coût de la soumission qui est de 1 350.68 \$ taxes incluses par la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

2012-05-09

6.6 Transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de fournir un service de transport adapté aux personnes admissibles;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée par un citoyen à la municipalité de La Bostonnais;

CONSIDÉRANT QUE ce service est subventionné à 65 % par le ministère des Transports du Québec, à 20 % par la municipalité, et 15 % par l'utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut faire partie du transport Auto-Bus car pour faire partie de celui-ci la municipalité doit déboursier 20 % du budget annuel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal accepte de donner suite à la demande adressée par le citoyen.

7. Trésorier

2012-05-10

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'avril 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois d'avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Ginette Dallaire

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois d'avril 2012 telles que soumises par le personnel.

2012-05-11

7.2 États financiers du mois d'avril 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois d'avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois d'avril 2012 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2010 et 2011 est de 5 636.05 \$, et pour 2012 le montant est de 32 880.26 \$, toutes les taxes antérieures à 2008 ont été entièrement perçues.

2009	754.48 \$
2010	3 302.16 \$
2011	27 330.85 \$
2012	373 652.17 \$

8. Permis de construction

Pour le mois d'avril, 20 permis ont été émis pour une valeur de 355 425 \$ rapportant à la municipalité un montant de 275 \$

9. Rapport des conseillers

10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 50 et se termine à 20 h.

11. Tour de table des conseillers

Mme Ginette Dallaire demande à l'administration de lui fournir à tous les mois le relevé de la Caisse populaire ainsi que les chèques émis durant ce mois. Que chaque transfert d'argent du compte de réserve au compte courant où vice versa soit précédé d'une résolution avec les détails pertinents relatifs à cette transaction.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Philippe Huart

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 05.

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale par intérim